

La nature des problèmes que doivent affronter aujourd'hui les organisations syndicales françaises a conduit l'IRES à privilégier, dans sa démarche de comparaison internationale, l'analyse des pays occidentaux et, plus spécialement, des pays membres de l'Union Européenne.

Si l'on comprend facilement les raisons de ce choix, compte-tenu de moyens limités, il aurait été dangereux qu'il conduisît à un rétrécissement de la réflexion sur un espace relativement homogène. Cet espace est, en effet, pris dans un mouvement d'internationalisation ou de globalisation qui détermine des contraintes, exige des choix et transforme les conditions de la solidarité.

Depuis plus de deux ans, l'IRES a organisé, avec des chercheurs extérieurs, deux séminaires visant à intégrer ces dimensions.

Le premier a porté sur les mutations du contenu et des enjeux de la division internationale du travail associées aux phénomènes de régionalisation multinationale. Il aboutira à un numéro spécial de La Revue de l'IRES à paraître fin 1998.

Le second, également objet d'un numéro spécial que nous présentons ici, portait sur les transformations des systèmes de relations professionnelles et du syndicalisme dans les pays d'Europe centrale. Il n'est pas nécessaire de souligner le caractère stratégique qui s'attache à la définition d'un nouveau modèle social dans une zone qui, par étapes, est destinée à s'intégrer dans l'Union Européenne. Les difficultés méthodologiques sont considérables pour identifier des tendances significatives dans un processus souvent cahotique et pour échapper à une problématique de la "transition" qui adopte l'hypothèse d'un alignement nécessaire sur les sociétés occidentales.

Quelles que soient les incertitudes du diagnostic, et plus encore du pronostic, il était important de chercher à tirer des enseignements fiables au terme de bientôt dix années d'un douloureux apprentissage.

Jacques Freyssinet

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES EN EUROPE CENTRALE

L'IRES publie un numéro spécial de sa Revue (le n° 26) consacré aux relations professionnelles dans plusieurs pays d'Europe centrale.

Des dynamiques nouvelles, des directions contradictoires

La question des relations professionnelles dans les pays de l'est de l'Europe a surgi en des termes nouveaux au fur et à mesure que les changements politiques dans ces pays se confirmaient et s'approfondissaient. Dès le début des années 90, il est devenu clair que la question de la représentation des salariés dans ces pays constituait une question centrale pour leur devenir. Ces pays connaissent de profonds bouleversements de leurs systèmes de représentation politique et professionnel : recomposition interne du mouvement syndical, émergence d'organisations patronales, institution de nouvelles règles de la négociation collective et de la représentation des salariés, apprentissage de l'action collective autonome par les acteurs, redéfinition de la place de l'Etat, etc. On retrouve dans l'évolution des relations professionnelles en Europe centrale, le mélange de rupture et de continuité qui caractérise le processus global de la transformation post-socialiste.

Depuis 1989, des nouvelles lois dans le domaine du travail ont été adoptées. Des nouveaux acteurs (syndicats, organisations d'employeurs) sont apparus sur la scène sociale (subordonnée auparavant à l'Etat-Parti) et adoptent des stratégies de plus en plus structurées. Les Etats, en profonde restructuration, ont abandonné les prétentions totalisantes mais continuent à jouer un rôle central. Des institutions nationales de dialogue social ont été créées et elles fonctionnent aujourd'hui tant bien que mal. Des mécanismes de concertation sociale se mettent lentement en place aussi bien au niveau des entreprises qu'au niveau national. Le nombre de grèves a sensiblement diminué dans tous les pays. La pratique des conventions collectives dans les entreprises se développe tandis que des accords nationaux et des pactes entre les partenaires sociaux et les gouvernements sont régulièrement signés.

Un projet commun de l'IRES et du GIP-international

En 1995 les chercheurs de l'IRES et du GIP-international constatent l'absence de documents de référence scientifiques français sur le développement des relations professionnelles dans ces pays d'Europe centrale.

La comparaison internationale des relations salariales et de leurs évolutions étant le fil directeur des travaux de l'IRES, il était naturel que ces nouveaux pays soient pris en compte.

Des contacts sont noués avec des chercheurs de plusieurs de ces pays, pour envisager une collaboration avec eux. Des différents projets envisagés, l'un prend forme, grâce à un financement du GIP-international qui permet à l'IRES d'entreprendre une collaboration avec des chercheurs de plusieurs de ces pays. Il trouve un aboutissement, après plusieurs années de travail commun, sous forme de publication d'un numéro spécial de La Revue de l'IRES : " Relations professionnelles en Europe centrale, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Tchéquie ".

Le projet a consisté à organiser une série de rencontres et de séminaires, qui ont amené des auteurs de cinq pays à concevoir, rédiger puis discuter des travaux analysant les évolutions des relations professionnelles dans leurs pays. Des chercheurs et des syndicalistes français ont participé à ces discussions, qui se sont déroulées au long des années 1996 et 1997 à Paris, à l'intérieur du " séminaire international " de l'IRES .

Cinq pays sont retenus (Bulgarie, Hongrie, Pologne, Slovaquie et Tchéquie), parce qu'il a été possible de nouer dans chacun d'eux des liens productifs avec des chercheurs connaissant bien les différentes situations nationales, et susceptibles d'en rendre compte d'une façon critique. Plusieurs cas nationaux n'ont pas abouti à des contacts aussi positifs.

Ce numéro de La Revue de l'IRES se compose donc de quatre articles " nationaux "(La Slovaquie et la Tchéquie font l'objet d'un article unique) et d'un article de synthèse.

Les quatre monographies nationales ont été construites sur le modèle qui avait servi à l'IRES pour rendre compte des systèmes de relations professionnelles de cinq pays occidentaux (IRES, Syndicalismes, dynamique des relations professionnelles : Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Italie, France, Paris, Dunod, 1992).

Les auteurs dressent d'abord un tableau historique des relations professionnelles de leur pays, avant d'en décrire les structures et organisations centrales, et enfin d'analyser la question qui leur semble la plus décisive pour l'orientation à venir de leur système de relations professionnelles. Un texte de synthèse s'interroge

ensuite sur les enseignements que l'on peut tirer de ces expériences et sur les théories qui les accompagnent.

Conclusions : un droit proche, des acteurs diversifiés ?

Les principales conclusions s'ordonnent autour de trois axes :

- d'abord on relève les efforts considérables effectués des différents pays pour tenter de se doter d'un système de relations professionnelles, malgré des résistances fortes et multiples. Le passé des quarante dernières années n'offre pas nécessairement un modèle positif, et les expériences plus anciennes, lorsqu'il en existait, ne sont pas transférables à la nouvelle situation économique et politique.

- ensuite on repère la difficulté de chaque pays à trouver une voie qui lui soit propre. Cela donne parfois une allure chaotique à des évolutions mal assurées de leurs moyens sinon de leurs objectifs. Les changements sont à la fois rapides et contradictoires. Les modèles proposés par les organisations internationales appelées en conseil se ressemblent, mais les adaptations nécessaires passent par des expérimentations longues, nombreuses et douloureuses.

- la question de la constitution des acteurs est particulièrement aiguë. Les systèmes juridiques mis en place ne fonctionnent pas sans intervention de forces sociales qui ont du mal à se constituer. L'économie privatisée n'est ni dominante ni bien structurée, l'Etat est encore régulateur et le principal employeur, les syndicats de salariés ne maîtrisent pas parfaitement leurs nouveaux rôles.

De ces constats s'impose une question interprétative centrale. Les mouvements observés dans ces pays sont souvent lus comme une sorte de " normalisation " des relations professionnelles. On prête alors à cette dynamique le sens d'un mouvement général de " transition " vers une sorte de " normalité " européenne. Mais cette interprétation n'est-elle pas de plus en plus souvent contredite par la réalité ?

Une analyse des éléments constitutifs des nouveaux systèmes montre plutôt une grande diversité des situations nationales ainsi que la pluralité des dynamiques qui se trouvent à l'origine des changements en cours. On doit s'interroger alors sur l'opportunité des politiques de " transfert ", qui visaient à introduire dans les anciens pays communistes des solutions déjà connues et testées dans d'autres pays européens ou à les renforcer.

De telles politiques ont été soutenues dès le début des années 90 par l'OIT et l'Union européenne.

Dans quelle mesure ont-elles favorisé l'apparition de conduites et de mécanismes nouveaux, favorisant une " transition démocratique " ?

Pour assurer la publication d'aujourd'hui, il a fallu que les auteurs acceptent une collaboration qui s'est étendue sur plusieurs années. Il leur a été demandé d'attacher une importance particulière à l'analyse de long terme. L'objectif est en effet de proposer à des lecteurs francophones une synthèse qui résiste aux changements nombreux qui affectent les cas présentés.

Les auteurs ont soumis leurs travaux au cours des années 1996 et 1997 et ont pu apporter les modifications qu'ils souhaitaient avant la publication d'ensemble. Ceux qui ont suivi l'ensemble du processus peuvent témoigner que les analyses proposées avaient déjà fort bien résisté à ce laps de temps.

Christian Dufour

La revue de l'IRES n° 26 hiver 1998

Evolution des relations industrielles dans la Pologne de l'après-guerre

Wlodzimierz Pankow et Barbara Gaciarz

Les relations du travail en Hongrie

Csaba Mako et Agnès Simonyi

Les relations professionnelles dans les républiques Tchèque, Slovaque et l'ancienne Tchécoslovaquie

Monika Cambalikova et Zdenka Mansfeldova

Relations professionnelles et syndicalisme en Bulgarie

Violaine Delteil

La mise en place de nouvelles réglementations dans le domaine des relations du travail dans les sociétés de l'après-communisme. Expériences et tentative de bilan

Marcin Frybes

IRES *Biblio*

Chronique Internationale de l'IRES n° 52

Juillet 1998

Portugal

En revenant de l'expo...

Jean-Marie Pernot

Espagne

37^e congrès confédéral de l'UGT : un congrès de l'unité sous le signe des 35 heures

Catherine Vincent

Italie

Lumières et ombres de la syndicalisation

Udo Rehfeldt

Pay-Bas

La politique sociale, axe fort de la compétition électorale du printemps

Marie Wierink

Royaume-Uni

Quel bilan au premier anniversaire du gouvernement travailliste ?

Christian Dufour

Etats-Unis

Caterpillar : accord collectif après sept années de conflit

Catherine Sauviat

Documents de travail IRES 1996-1997

n° 96.01

"Durée du travail : politique de l'emploi et négociation collective 1984-1992"

J. Freyssinet, janvier 1996

n° 96.02

"Durée du travail : politique de l'emploi et négociation collective 1992-1996"

J. Freyssinet, juin 1996

n° 96.03

"L'accueil ou la garde d'enfants : des marchés de services façonnés par les contextes nationaux. Suède, Etats-Unis, France"

C. Sauviat, décembre 1996

n° 97.01

"Le nettoyage industriel : un marché de service gouverné par la demande. France, Etats-Unis, Suède"

C. Sauviat, février 1997

n° 97.02

"Les bas salaires en France (1983-1995)"

P. Concialdi, septembre 1997

n° 97.03

"La politique de l'emploi au Royaume-Uni (1979-1997)"

F. Lefresne, novembre 1997

(documents disponibles sur demande écrite)

Commissariat général du plan. Institut franco-allemand de Ludwigsburg. groupe franco-allemand de réflexion sur la compétitivité. Participation de Jacques Freyssinet sur le thème "compétitivité du système socio-productif". (avril 1998-novembre 1999)

Assemblée Nationale. Groupe de réflexion "Démocratie dans l'entreprise". Intervention de Adelheid Hege sur le système et les acteurs de la "cogestion" en Allemagne. (Paris, 1er avril 1998)

Université de Perpignan. "Durées du travail et ségrégation dans l'emploi : une analyse sexuée dans les pays de l'Union Européenne". Communication de Christèle Meilland au LVIIIème Colloque International de l'Association d'Econométrie Appliquée "Genre et Marché du Travail". (Perpignan, 2-3 avril 1998)

Université libre de Bruxelles. Colloque international "Les politiques de l'emploi". Intervention de Jacques Freyssinet sur "L'évaluation des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes : comparaisons internationales". (Bruxelles, 20-21 avril 1998)

Commission européenne - UNEDIC. Séminaire sur "Assurance chômage et employabilité : quelles leçons tirer des expériences européennes ?". Intervention de Jacques Freyssinet sur "Quelle évolution de l'assurance chômage pour promouvoir l'employabilité ?". (Paris, 23-24 avril 1998)

Institut du travail de Saint-Etienne. "La Représentation des salariés et les résultats des élections prud'homales". Intervention de Christian Dufour (Saint-Etienne, 24-25 avril 1998)

Association de comités d'entreprises de la Loire. Intervention de Christian Dufour sur les résultats de l'enquête IRES/DARES sur les comités d'entreprise. (Saint-Etienne, 27 avril 1998)

DARES. Mission Animation de la recherche. Programme de recherche : "systèmes socio-productifs et marchés du travail". Participation de Sabine Montagne à une séance de travail sur "gestion de la main d'oeuvre, structuration des organisations et performances d'entreprises". (Paris, 27 avril 1998)

Service sciences et techniques belges. Comité de pilotage sur l'avenir du syndicalisme en Belgique. Participation de Christian Dufour. (Belgique, 4 mai 1998)

Association internationale de la sécurité sociale. Réunion régionale européenne sur le thème "Evaluation des réformes de sécurité sociale". Participation de Lucy apRoberts à la Table-ronde finale sur "Les enseignements à tirer des expériences". (Dublin, 5 au 7 mai 1998)

WSI - Hans Böckler Stiftung. Le syndicalisme français et la négociation des 35 heures. Intervention de Christian Dufour. (Dusseldorf, 8 mai 1998)

CFDT région Bretagne. Intervention de Adelheid Hege et Christian Dufour sur l'enquête IRES/DARES sur les comités d'entreprise. (Mur de Bretagne, 20 mai 1998)

ESSEC, Ecole Polytechnique, Ecole des Mines. Participation de Sabine Montagne au colloque "Gouvernement d'entreprise et contrôle interne". (Paris, 25-26 mai 1998)

Centre de recherche sur l'histoire des mouvements sociaux et syndicaux. Séminaire "syndicalisation". Communication de Jean-Marie Pernot sur "La dimension internationale dans la construction des identités syndicales en France des origines à la deuxième guerre mondiale. (Paris, 28 mai 1998)

Université du Littoral. Table-ronde "Métamorphoses salariales". Intervention de Jacques Freyssinet sur "Fractionnement et réduction du temps de travail : quelles revendications ?". (Dunkerque, 29 mai 1998)

Centre européen des relations industrielles. Séminaire de formation "Expériences et perspectives des relations industrielles en Europe : les coûts du travail". Intervention de Adelheid Hege sur "La négociation sur le temps de travail en Europe ; l'exemple allemand". (Florence, 3 juin 1998)

BULLETIN D'ABONNEMENT 1998

Nom
Fonction
Adresse
Tél.

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
- désire m'abonner à *Chronique Internationale*. tarif : 185 F
- désire m'abonner à *La Revue de l'IRES*. tarif : 425 F
- désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue*. tarif : 545 F
- désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Règlement à l'ordre de l'IRES par :

- Chèque bancaire Chèque postal CCP 7 791 00 D PARIS

A retourner à :

IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est
93192 Noisy-le-Grand CEDEX
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18

Date

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Guy Le Néouannic
Responsable : Maurice Braud
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 3ème trimestre 1997 - ISSN n°1145-1394

L'IREs soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IREs dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



La recherche en France : panorama & interrogations

*André Vernier, ancien membre du
Conseil confédéral de la CFTC*

Depuis l'apparition de l'homme sur notre planète, il ne s'est guère passé d'années sans que l'on ait vu l'apparition de découvertes, de créations, d'innovations. Normalement destinées à améliorer la condition humaine, on ne peut s'empêcher de constater que beaucoup d'entre elles ont contribué à son malheur.

Aujourd'hui, la recherche, l'innovation, le transfert de technologie participent à notre vie quotidienne. C'est la loi des grandes sociétés modernes. Sans recherche point d'avenir.

Domaine mal connu, auréolé d'un certain secret, la recherche mérite d'être mieux appréhendée. Centrée sur une approche régionalisée de la Recherche publique et de celle des entreprises, cette étude a pour objectif de vulgariser l'effort important consenti par la France en faveur d'une des composantes essentielles à son développement, de présenter les organismes publics qui participent à la recherche et les principaux dispositifs mis en place pour favoriser la recherche, l'innovation et le transfert de technologie.

Nous avons également insisté sur l'enjeu capital que constitue, pour l'entreprise, l'innovation légère et ses conséquences sur l'amélioration des conditions de travail, les relations humaines et sociales et les résultats en matière de productivité.

Quelques exemples d'innovations participatives viennent démontrer que de la théorie à la pratique le pas doit pouvoir être

franchi sans a priori, pour autant que se dégage une volonté commune de la part des différentes composantes de l'entreprise (direction, encadrement, exécution). Cette démarche devant pouvoir être transposée au niveau de nos administrations, qui constituent d'ailleurs le grand employeur de notre pays.

Nous avons tenu également à agrémenter cette étude de quelques dessins humoristiques dont l'auteur est PDG d'une très grande PME française de renommée mondiale.

Comme, dans notre monde en perpétuel bouleversement, rien n'est jamais terminé, nous avons tenté de dégager quelques pistes s'adressant aux partenaires qui contribuent habituellement à l'effort de recherche, que ce soit les chercheurs eux-mêmes, les instances communautaires, les Pouvoirs publics français, les autorités régionales, les responsables d'entreprises, mais également les partenaires sociaux (organisations syndicales de salariés et d'employeurs).

Enfin, cet ouvrage formule une proposition visant à modifier fondamentalement la démarche innovation en entreprise en supprimant les barrages hiérarchiques et en instaurant un véritable système participatif.



L'OMC et la mondialisation des économies

*Jean-Marc Siroën, Professeur à
l'université Paris-Dauphine, CERESA*

Cette étude rappelle l'origine historique de GATT (Général Agreement on Tariffs and Trade) et notamment, ses faiblesses

structurelles originelles (non ratification de la Charte de La Havane), qui ont favorisé un certain nombre de dérives par rapport à sa triple mission de gardien des règles du jeu du commerce international, de garant des accords multilatéraux et de "machine" à négocier la libération des échanges. La création de l'Organisation Mondiale du Commerce en 1995 avait pour objectif explicite de combler les insuffisances de l'ancien GATT. Non seulement, la nouvelle organisation était dotée de statuts, censés la mettre sur le même plan que les autres institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale), mais elle se voyait aussi attribuer de nouvelles compétences dans des domaines nouveaux comme les services, les droits de propriété intellectuelle et les investissements liés au commerce. La libéralisation est relancée dans les secteurs délaissés par les négociations multilatérales (textile, agriculture). Les règles du jeu sont précisées et la procédure de règlement des différends est renforcée. Néanmoins, sur ce dernier point, le rôle déterminant confié aux experts (panel, appel) risque de rendre difficilement soutenables ces nouveaux mécanismes.

De plus, la remise en cause des mesures mal couvertes par les textes ("zone grise") pourrait se révéler insuffisante pour stabiliser les relations commerciales internationales.

L'ancien GATT et, plus encore, l'OMC, sont souvent présentés comme des institutions incarnant un libre-échangeisme plus ou moins doctrinaire. Nous montrons que, dans la réalité, cette doctrine libre-échangiste fait reposer la libéralisation des échanges sur un mécanisme spontané que n'a nullement besoin d'une organisation "bureaucratique", elle-même émanation des Etats nationaux. Dans les faits, on ne trouve dans les textes du GATT aucune trace du libre-échangeisme "ricardien".

Au contraire, la spécialisation est présentée sous ses aspects négatifs et certaines mesures permettent aux pays de se protéger contre des importations perturbantes sur la balance des paiements ou qui portent préjudice à la production d'un secteur. Les traces de "mercantilisme" (importance donnée aux exportations, caractère potentiellement "préjudiciable" des importations, etc.) sont, au contraire, beaucoup plus perceptibles. Les textes de GATT ne font pas reposer les gains de l'échange sur la meilleure utilisation des facteurs de production dans un contexte de plein-emploi, mais sur l'effet multiplicateur des exportations dans un contexte de sous-emploi. Cette approche qui donne une interprétation macro-économique des gains de l'échange est compatible avec l'existence de gains mutuels, mais sous condition de coopération.

Néanmoins, la principale fonction des organisations internationales en général et de l'OMC en particulier est de garantir un cadre coopératif aux Etats qui ont des intérêts divergents. L'OMC vise donc à faire passer l'économie mondiale de la situation défavorable qui caractérisait l'immédiat après-guerre à une situation supérieure de libéralisation multilatérale des échanges. Dans le domaine commercial, elle vise à présenter la libéralisation des marchés nationaux comme la contrepartie nécessaire du développement des exportations nationales.

La réciprocité a permis au GATT de poursuivre son objectif de libéralisation. L'équilibre, dans les "concessions" était néanmoins plus aisé à atteindre lorsqu'il s'agissait d'abaisser les tarifs douaniers. Il devient plus difficile à apprécier pour les barrières non tarifaires ou les services. Le plus grand nombre de pays participants

contribue par ailleurs à rendre plus complexe la négociation. La "clause de la nation la plus favorisée" peut aujourd'hui exercer des effets pervers en favorisant des comportements de "passagers clandestins". La difficulté croissante des négociations a d'abord été attestée par la durée des négociations d'Uruguay. Elle a été confirmée lors des négociations sectorielles sur les services.

La stabilité de la coopération implique que soient sanctionnées les "triches". Néanmoins, il n'existe pas de consensus sur la définition même de la "loyauté" et sur la nature des ripostes. L'analyse des actions antidumping souligne ces difficultés. D'une part, le dumping confère un avantage "déloyal" aux firmes exportatrices, d'autre part, les mesures antidumping peuvent elles-mêmes être utilisées à des fins déloyales. Néanmoins, dès lors que la doctrine serait mieux précisée, le texte opte pour l'extension de la notion de "loyauté", notamment aux normes de travail, dans les cas où le "dumping social" remet en cause l'équilibre des concessions.

Si l'on considère que la mondialisation est un processus par lequel la régulation des marchés mondiaux tend à se substituer aux régulations des Etats, l'OMC, contrairement à une idée reçue, ne peut être considérée, malgré son nom, comme une organisation adaptée à la mondialisation des économies. En effet, l'OMC ne traite qu'avec les Etats et ne dispose d'aucun moyen réel d'action sur les marchés. Après avoir caractérisé la mondialisation et certaines de ses conséquences, nous soulignons que l'OMC se trouve parfois en porte-à-faux avec la recomposition des territoires auquel conduit le double mouvement de régionalisation et de mondialisation. Le développement de

mesures "extra-territoriales", qui échappent au multilatéralisme, apparaît comme une réponse unilatérale à certains des défis posés par la mondialisation. De même, à la mondialisation des marchés devrait logiquement correspondre la mondialisation des politiques de la concurrence. Or, comme nous le voyons en détail, les Etats restent attachés à leur indépendance dans ce domaine avec pour conséquence, pour les pays les plus influents, le recours plus ou moins heureux à l'extra-territorialité. Ainsi, en refusant à une organisation multilatérale, comme l'OMC, de réelles compétences dans ce domaine, le système actuel de relations économiques internationales confirme une certaine inadaptation à la mondialisation, non pour l'accélérer, mais pour se substituer, par "subsidiarité", aux régulations devenues inopérantes des autorités nationales.

En conclusion, nous montrons que si dans ses fondements doctrinaux et juridiques, le GATT, puis l'OMC, ont d'abord été des institutions "coopératives" qui percevaient la libéralisation des échanges comme un moyen d'accélérer la croissance et l'emploi, une nouvelle dérive est en cours qui verrait dans la libéralisation des marchés une fin en soi. Paradoxalement, cette orientation réunit à la fois les tenants du mercantilisme qui espèrent saisir là l'occasion de conforter leur politique de croissance par les exportations (quitte à adopter des positions de free rider dans les négociations internationales) et les "néolibéraux" qui ne voient dans l'OMC qu'une occasion supplémentaire d'accélérer l'ouverture des marchés. Cette orientation s'oppose à la conception défendue ici d'une libéralisation, astreinte à des conditions de "loyauté" rigoureusement définies, et devant permettre une meilleure maîtrise de la mondialisation.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Florence Lugnier, ARES 4, Bld de la Villette 75955 Paris cedex 19 Tél 01 42 03 80 09

CFE-CGC - Max Leca, 59-63, rue du Rocher 75008 Paris Tél 01 44 55 77 77

CFTC - Sophie Bailacq, 13, rue des Ecluses-St-Martin 75483 Paris cedex 10 Tél 01 44 52 49 37

CGT - Alain Ferneix, ISERES 263, rue de Paris 93516 Montreuil cedex Tél 01 48 18

CGT-FO - Angel Pino, Secteur Economique, 141, avenue du Maine 75680 Paris cedex 14 Tél 01 40 52 82 00

FEN - Jean-Louis Besnard, 48, rue La Bruyère 75440 Paris cedex 09 Tél 01 40 16 78 81